	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23010
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------

SEANCE du : 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 janvier 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Constance MACKOW à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
--------------------------------	---------------------------------	------------------

Secrétaire de séance : Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



Avenant aux marchés de travaux de la ludothèque

Des marchés de travaux selon la procédure adaptée, relatifs à la requalification du passage de la poste et l'aménagement d'une ludothèque ont été passés le 31 août 2022 pour un montant de 886 414,29 € TTC.

Cependant, des travaux modificatifs en plus-values s'avèrent nécessaires en cours de chantier, ce qui nécessite l'établissement d'avenants, conformément aux articles L.2194-1, R.2194-2 et R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Le détail des avenants est résumé dans le tableau ci-dessous :

LOT (titulaire)	MONTANT DU MARCHE INITIAL	MONTANT AVENANT	MONTANT MARCHE APRES AVE- NANT	OBSERVATIONS
Lot 5 – Couverture zinc ▶ SARL FBM BRESSUIRE	91 160,84 € TTC	6 836,40 € TTC (+ 7,49 %)	97 997,24 € TTC	Plus-value pour remplace- ment chéneaux en zinc

Le montant total de cet avenant est de 6 836,40 €TTC, ce qui porte le nouveau montant des marchés à la somme de 893 250,69 € TTC (+ 0,77 %).

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20230131-DG_DEL_2023_010-DE
 Date de télétransmission : 31/01/2023
 Date de réception préfecture : 31/01/2023

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

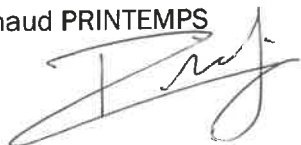
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer lesdits avenants.
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230131-DG_DEL_2023_010-DE
Date de télétransmission : 31/01/2023
Date de réception préfecture : 31/01/2023